



HAL
open science

Comment le centre de documentation de l'équipe TV peut-il trouver une plus grande marge de manœuvre dans sa tâche d'archivage, entre les besoins auxquels il répond, et les contraintes auxquelles il est soumis ?

Aliette Vandesmet

► To cite this version:

Aliette Vandesmet. Comment le centre de documentation de l'équipe TV peut-il trouver une plus grande marge de manœuvre dans sa tâche d'archivage, entre les besoins auxquels il répond, et les contraintes auxquelles il est soumis ?. Sciences de l'information et de la communication. 2001. dumas-01556462

HAL Id: dumas-01556462

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01556462>

Submitted on 9 Jan 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Aliette VANDESMET

MAITRISE EN
Sciences de l'information et de la documentation.

Rapport de stage

Stage effectué du 01/06/2001 au 01/09/2001

A

L'équipe TV

Paris

Sujet : Comment le centre de documentation de l'équipe TV peut-il trouver une plus grande marge de manœuvre dans sa tâche d'archivage, entre les besoins auxquels il répond, et les contraintes auxquelles il est soumis ?

Sous la direction de :
Monsieur Cotte, responsable universitaire
Madame Nayrolles, responsable professionnel

LILLE 3
UNIVERSITE CHARLES DE GAULLE
UFR IDIST

OCTOBRE 2001
04/10/2001



2003 * 316

Le sujet : la difficile marge de manœuvre de l'archivage à L'équipe TV, entre les besoins auxquels il répond, et les contraintes auxquelles il est soumis.

Sommaire

I Le besoin en images archivées.

- a) La définition du besoin se fait en fonction de :
 - La ligne rédactionnelle
 - Des utilisateurs
- b) Les types de besoin que satisfait l'archivage sont :
 - Le besoin antenne
 - Le besoin de constituer un patrimoine
 - Le besoin de vendre
- c) Comment satisfaire au mieux ces besoins
 - Le travail effectué en amont de la chaîne documentaire.

II Les contraintes que posent l'archivage

- a) Les contraintes spatio-temporelles et matérielles
 - L'espace nécessaire à l'archivage
 - Le temps nécessaire à l'archivage
 - Le coût de l'archivage.
- b) Les contraintes juridiques
 - Les contrats
 - Le droit à l'information
 - La documentation parallèle

III Comment essayer d'améliorer l'offre documentaire

- a) Modification du traitement documentaire
 - Le fond documentaire
 - Le logiciel utilisé
- b) Le passage au numérique
 - Les modifications que ce passage entraîne.
 - Les possibilités de changement du travail documentaire.

Introduction

L'équipe TV est née le 31 août 1998 de l'association de deux grands professionnels du monde sportif : l'équipe et ASO (Amaury Sport Organisation). La chaîne est diffusée sur le bouquet de base de canal satellite numérique en France, et en basique ou en option sur la plupart des réseaux câblés. Elle donne la priorité à l'information en diffusant un journal d'information sportive complet à chaque heure et à chaque demi-heure. Cependant elle dépasse la simple diffusion de résultats en proposant des reportages, des magazines, et des analyses.

Depuis 3 ans, l'équipe TV a tenu son pari, et a su s'imposer dans un paysage audiovisuel dans lequel le sport prend de plus en plus d'importance. Elle a su garder sa première place de chaîne d'information sportive et sa deuxième place de chaîne sportive du marché, avec une couverture de 2351600 téléspectateurs par semaine.

Pour rester au bon niveau qu'elle a atteint et pour faire face à la forte concurrence qui existe sur le marché (chaîne comme infosport, et peut être le prochain lancement d'une chaîne qui existe déjà à l'étranger : Eurosport news) elle doit s'en cesser innover. Dans la nouvelle grille de rentrée du mois de septembre, elle prévoit une nouvelle émission, plus au goût de ce qui se fait actuellement : Il s'agit d'un journal de 30 minutes, composé de quatre séquences. La première sera un rappel des titres majeurs de la journée, la deuxième, un ensemble de rubriques et de courts reportages, la troisième, un récapitulatif des moments forts du football, et la dernière sera consacrée à un débat dans lequel les journalistes évoqueront un sujet d'actualité immédiate.

Si la chaîne a tenu son pari, c'est qu'il existe une bonne organisation entre les services existants. Nous allons nous intéresser dans cette analyse plus particulièrement au service de la documentation. Ce service bien sur, n'est pas à considérer de façon isolée, car il est en relation constante avec les autres services et fait partie de la rédaction. Il a pour objectif de communiquer une information complète et fiable dont le support est audiovisuel.

Le documentaliste fait un travail de fond en archivant les documents qu'il reçoit. Analyser ses activités permet de cerner dans quel système la documentation évolue et permet de mesurer les paramètres que le documentaliste doit prendre en compte lors de l'archivage. C'est pourquoi nous allons analyser la marge de manœuvre qui s'offre au documentaliste dans son travail, entre les besoins auxquels il répond, et les contraintes auxquelles il est soumis. Nous détaillerons d'abord les besoins qu'il satisfait par son activité.

Puis nous étudierons plus en détail dans une deuxième partie les facteurs contraignants de l'archivage (Car si la conservation d'images est nécessaire pour répondre à différents besoins il n'en reste pas moins qu'elle doit être faite en tenant compte du temps qu'elle occupe, et des contraintes juridiques qu'elle engendre...)

Enfin nous verrons comment augmenter la marge de manœuvre entre les besoins et les contraintes du travail d'archivage pour améliorer l'offre documentaire.

I) Le besoin en images archivées.

a-Définition du besoin se fait en fonction de :

-La ligne rédactionnelle

Les besoins d'images vont dépendre de la ligne rédactionnelle du journal, c'est à dire des événements , des sports que la rédaction choisie de suivre.

Ces choix se font en fonction de l'actualité sportive, de la présence de français à un assez haut niveau de compétition dans un sport, et d'un effet de mode (certain sport comme le basket est de plus en plus suivi car il connaît un engouement croissant de la population).

En bref, il s'agit de répondre à l'attente du public et de répondre à l'idée qu'il se fait de la chaîne.

Ce travail est facilité par des études IPSOS faites auprès de 302 hommes abonnés à Canal satellite dont 201 sont spectateurs de l'équipe TV. Ces études révèlent le profil des téléspectateurs : 40% ont moins de 35 ans, ils sont lecteurs du journal l'équipe à 74%, et fans de foot à 85% mais aussi de tennis (58%) de rugby(49% de sports mécaniques (46%) et basket (38% en forte progression).

On sait aussi par d'autres études que les téléspectateurs sont des incondtionnels de football (qu'il s'agisse des joueurs, des supporters, des organismes organisateurs) alors que dans les autres sports, ce sont les événements qui les intéressent. Ainsi, les téléspectateurs disent qu'ils ne sont pas passionnés de tennis mais ils suivent Roland Garros. Beaucoup ne sont pas de grands adeptes du cyclisme, mais regardent le Tour de France.

Connaître précisément le goût du public permet à la chaîne de satisfaire ses abonnés, et à la rédaction de cibler les événements qu'elle suit.

Quant à la documentation, elle doit connaître la ligne éditoriale suivie par la rédaction du journal pour répondre aux besoins de la chaîne.

Pour que le travail documentaire réponde aux besoins des journalistes et aux demandes extérieures à la chaîne, la réunion des prévisions est organisée une fois par semaine et réunit une personne de la documentation, une personne du BCL, le responsable des magazines, le rédacteur en chef, et un chef d'information.

Cette réunion permet de :

Passer en revue les grands événements qui vont avoir lieu dans les semaines suivantes, ce qui est possible grâce au responsable des prévisions qui note tous les événements diffusés sur les TV Hertzienne ou sur le satellite, et fait un calendrier des événements sportifs.

Lors de la réunion du 21 juin 2001 étaient retenus des événements tels que le tour de France et les championnats d'athlétisme d'Edmonton. A plus long terme on avait retenu la désignation de la ville pour les jeux olympiques en 2008 (du 13 au 17 juillet), les championnats du monde de judo, (du 26 au 29/07/2001), et l'eurobasket masculin en Turquie (du 31/08/2001 au 09/09/2001).

C'est aussi lors de cette réunion qu'on annonce quel sportif va être « l'invité de la semaine », et que l'on fait un point sur les magazines présentés à l'antenne pendant la semaine (les gros plans et les sessions du week-end)

Cela donne l'opportunité au documentaliste d'anticiper la demande documentaire à laquelle il va devoir répondre. Cette réunion des prévisions sert à mieux cibler les besoins en images archivées et permet de préciser la ligne éditoriale que va suivre le journal.

Cette anticipation peut se concrétiser par la commande, au centre documentaire de l'équipe, d'un dossier biographique sur « l'invité de la semaine » afin de proposer au journaliste de quoi broser le portrait du sportif. Elle peut permettre de commander des images à un autre centre de documentation audiovisuel, ou à l'INA, d'un événement sportif important qui n'a pas été conservé.

Elle sert aussi à préciser les documents du trafic que l'on va conserver et traiter.

Le trafic est le service qui récupère les images servant à illustrer le journal.

Il enregistre de nombreuses compétitions sur des magnétoscopes dans le cadre du droit à l'information (que nous verrons dans la seconde partie) et c'est lors des prévisions que l'on définit si on archive ou pas les images qu'il a enregistrées. Si elles sont en 'clean' on les garde et s'il y a le logo de la chaîne, on ne les conserve pas.

Les besoins en images dépendent non seulement de la ligne rédactionnelle du journal (ligne définie en fonction du goût du public et de l'actualité sportive) mais aussi des utilisateurs.

-les utilisateurs

On travaille toujours en documentation pour répondre à un besoin et satisfaire les utilisateurs. Or on peut remarquer au sein du centre de documentation que l'offre documentaire varie sensiblement en fonction de ces utilisateurs.

Les monteurs ont besoin d'images de sportifs pour créer une vignette qui apparaît lors du lancement du sujet. Ces vignettes peuvent être celles d'un sportif ou d'un journaliste en duplex dans un pays étranger. Pour ces vignettes ils nous demandent des images gratuites, (libres de droit) de sportifs en gros plan.

Les journalistes eux ont besoin d'images d'agences (evs ou sntv) pour les flashes ou des images de course, compétition pour leurs sujets.

Alors que les maisons de production comme : Gédéon programmes pour « net plus ultra », PAF prod pour « On ne peut pas plaire à tout le monde » ou DMD pour « vivement dimanche » recherchent des 'à côté' (nom qui désigne toutes les images qui ne sont pas des images de compétition), c'est à dire des images d'entraînement ou des images du sportif qui va participer à l'émission chez lui, entouré de ses proches.

b) Les différents types de besoin :

Les besoins satisfaits par l'archivage sont très différents il s'agit :

-Du besoin antenne

Les sujets faits par les journalistes qui passent à l'antenne sont en général composés d'une interview sectionnée, entre laquelle ils intercalent des images d'archive.

Il faut toutefois préciser qu'ils utilisent des images d'archives lorsqu'ils préparent un sujet ou Prêt à diffuser dans le journal télévisé, alors que pour les flashes d'info qui sont très courts, ils utilisent des images d'agence.

Les agences désignent les images qui sont envoyées par les faisceaux à plusieurs heures de la journée. L'équipe TV est abonnée aux EVS (eurovision news exchange sessions) et aux SNTV (sports news télévision).

Pour le besoin antenne, il faut être rapide pour retrouver les images demandées, car l'information répandue perd de sa valeur.

Lorsque les médias ont découvert que Richard Virenque avait acheté sa victoire à l'étape de Courchevel lors du tour de France en 1997, il a fallu se procurer les images de son arrivée le

plus tôt possible, et retrouver parmi ces images le petit signe que Virenque fait à Ulrich pour monnayer sa victoire.

Il y a des phénomènes récurrents dans la nature des demandes.

Les journalistes recherchent souvent un reportage qu'ils ont fait ou un sujet les ayant marqué. C'est souvent un sujet contenant une image insolite.

Les demandes sont généralement précises, pour le Tour de France un journaliste était à la recherche d'images de Dufaux et de Zulle, il a ensuite précisé la date et l'événement qu'il recherchait.

Il arrive cependant qu'elles soient moins précises, plus flous, du fait que les journalistes traitent parfois des sujets dans lesquels ils ne sont pas spécialistes.

On va par exemple demander à la documentation de trouver des images d'Aaron durant sa dernière course, sans la nommer. C'est donc à nous de retrouver le nom du dernier événement sportif dans lequel elle s'est produite avant de retrouver les images correspondantes.

Ils recherchent des images qui doivent «coller» au sujet, et ne pensent pas à des images d'illustration qui pourraient l'enrichir. Ils vont être à la recherche, pour un footballeur, des buts qu'il a marqués, mais ne vont pas penser à des images de lui à l'entraînement ou des images de lui en train de réfléchir à une tactique de jeu.

Pour les besoins antenne, il faut aussi être capable de retrouver dans la base de données des images prétexte.

Pendant les affaires de dopage en Italie lors du Giro, on nous a demandé des images prétexte de laboratoire. Le sujet du journaliste évoquant les produits dopants est alors accompagné d'images de pipettes dans un laboratoire.

À défaut d'avoir des images des vrais résultats des analyses des coureurs, le logiciel détient ces images très explicites, que l'on va assimiler au travail médical, aux analyses, aux tests.

En sport ce peut-être par exemple la recherche d'images prétexte des pieds d'un joueur de tennis pour évoquer son jeu de jambes ou sa mobilité.

Ce peuvent être des images comme le drapeau chinois pour évoquer la Chine, la tour Eiffel pour symboliser la France ou un panneau avec le nom de la ville (comme Atlanta pendant les jeux olympiques) pour montrer que l'équipe a su envoyer des personnes sur le terrain pour les événements majeurs.

Le téléspectateur a une redondance d'indices pour situer l'action (l'image et le commentaire) et va s'approprier plus facilement l'information.

Ces images ont aussi l'avantage d'être libre de droit, c'est-à-dire que la chaîne ne paye pas de droits à son diffuseur.

Les demandes qui sont faites à la documentation sont généralement assez faciles à satisfaire, cependant il est parfois plus difficile de répondre aux demandes de renseignement qu'aux recherches d'images à proprement parler. Ce qui s'explique par le fait que les documentalistes ne connaissent pas tout dans tous les sports. Ils traitent une information qui est spécialisée mais ne sont pas spécialistes de tous les domaines qu'ils traitent.

Ils doivent au contraire rester généraliste pour répondre à l'éventail des demandes.

Après avoir eu la possibilité de consulter le cahier des demandes de recherche de l'équipe, j'ai pu comparer les demandes faites entre les deux centres, et constater que les demandes de l'équipe étaient plus précises, et de nature différente.

La personne qui fait la demande indique en général l'évènement et la date : ex le journaliste recherche des articles sur la victoire d'Indurain lors du Tour de France en 1995 ou des documents sur le match opposant la France et l'Argentine en 1998.

Les demandes majoritaires sont des demandes de biographies de sportif. Ce ne sont pas souvent des demandes rapides, sur les résultats d'un match ou sur le nom d'un vainqueur d'un championnat ou d'une compétition. Ceci s'explique par le fait que les journalistes sont tous très spécialisés, et qu'il existe dans chaque département consacré à un sport des encyclopédies vivantes, des journalistes qui constituent des mémoires vivantes du sport.

C'est à eux que l'on vient s'adresser pour avoir des renseignements au lieu de s'adresser au centre de documentation. En général il semble que les journalistes de la presse écrite aient un souvenir plus précis de l'article ou du document qu'ils recherchent.

Peut-être est-ce dû au support de l'information, et peut-être est-il plus facile de se souvenir d'un article, d'un gros titre que d'une image qui ne dure que quelques secondes à l'antenne.

-Le besoin de constituer un patrimoine

Pour les besoins de l'antenne, le documentaliste fournit des images d'agences (SNTV et EVS) pour les flashes d'information, et des images d'archive pour les sujets (souvent des images de match, de compétition de meetings sportifs importants.)

Ces images sont très utilisées et très demandées par les journalistes.

Le besoin d'archives ne peut se résumer à un besoin d'antenne, ce besoin correspond aussi au désir par les propriétaires de la chaîne de constituer leur patrimoine. Les essais, les pilotes, les clips anniversaires de la chaîne sont d'ailleurs soigneusement conservés.

En analysant le fond documentaire, on constate qu'on garde aussi beaucoup de magazines : Le goal mania, les gros plans, les football magazine, les invités de la semaine, le mag évènement et qu'ils occupent une bonne partie de la bibliothèque.

Une infime partie de ces magazines est réutilisée, car ils n'ont pas le format requis, et qu'ils sont légendés c'est-à-dire qu'il y a des synthés (des légendes sous les invités indiquant le nom de l'invité et leur profession).

Les images sont donc assez difficiles à isoler. Ils sont cependant occasionnellement réutilisés lors des rediffusions de l'été. En cela cette conservation représente une mine d'or, car il est difficile d'imaginer des heures de programme lorsque les rencontres sportives sont très réduites en été, sans avoir recours aux rediffusions. Ces magazines servent aussi aux journalistes qui les ont faits, et qui veulent constituer leur book. Dans la base de données, il existe un champ « journaliste » qui permet de retrouver tous les sujets et magazines de leur auteur.

Certains évènements sont conservés car ils ont une valeur historique et sportive. On gardera par exemple l'intervention de Samaranch lors de l'élection de la ville choisie pour les jeux olympiques de 2008. Ou des interventions marquantes, comme celle de Bernard Tapie parlant de l'organisation et de la gestion de l'OM dans le journal télévisé.

Le choix de conservation des documents est défini par la politique d'archivage décidée par le directeur de la rédaction et des programmes. C'est un moyen pour la chaîne de constituer son historique, de conserver, d'organiser la pérennité d'un savoir-faire et de rendre accessible à ceux qui le désirent, le fruit du travail d'une équipe à un moment donné.

-Le besoin de vendre :

Le centre de documentation a un budget assez coûteux, dans la mesure où elle s'occupe d'acheter des images à d'autres chaînes télévisées, et des documents d'archive à Pathé sport ou à l'INA, pour enrichir le fond documentaire. Pour tenter de mieux équilibrer son budget, la documentation tente de vendre des images.

La documentation connaît les sommes qu'elle dépense pour l'achat d'images car elle a une somme allouée à ces dépenses à ne pas dépasser.

Cependant elle n'a pas de budget propre, son budget fait partie de celui de la rédaction et constitue une partie des sommes qui sont partagées entre : le prix de l'abonnement aux agences, les contrats avec les boîtes de production, les achats d'images, les déplacements des journalistes, et les contrats avec des chaînes comme canal, eurosport.

Il est donc facile de voir les dépenses effectuées par le centre de documentation, mais il est plus difficile de voir les recettes, les ventes qu'elle effectue, car l'argent est ré amputé dans la rédaction.

La cellule vente tente de trouver sans cesse de nouveaux acquéreurs pour ses produits documentaires. Elle vend essentiellement des rushes : ce mot désigne le film brut, c'est en fait l'ensemble des images et du son provenant directement de la séance de tournage. La chaîne à des correspondants dans toute la France et à l'étranger, qui lui envoient leurs rushes.

Les droits des portraits tournés par les journalistes ou par les correspondants de l'équipe TV, sont cédés à l'acheteur moyennant une rémunération.

Tous les trois mois, le centre de documentation, dans lequel a été mise en place « la cellule image » envoie aux sociétés de production ou aux chaînes ayant des émissions sportives, une lettre d'information pour les prévenir des sujets qui ont été tournés. ¹

Dans sa lettre du mois de mai, elle prévient ses clients potentiels des exclusivités qu'elle détient. Cela peut-être par exemple un long entretien avec la nageuse Roxana Maracineanu, qui a fait une publicité sur le fait qu'elle n'a pas été qualifiée pour les championnats du monde de Fukuoka au Japon, car pour 3/100 de seconde elle a raté les minima du 100 mètres dos aux championnats de France.

Cet entretien avait été filmé par un correspondant chez la sportive à Madrid. La cellule image propose beaucoup de portraits, comme un de Richardson à Pampelune après qu'il a remporté la ligue des champions.

La lettre d'information permet aussi de prévenir les clients des futurs tournages : comme la découverte de l'école nantaise de football, du centre de formation de Nantes...

C) Comment satisfaire au mieux ces besoins ?

-Le travail effectué en amont de la chaîne documentaire.

Pour retrouver facilement les images, et les plans recherchés par le journaliste, le document doit avoir été méticuleusement analysé.

Cette analyse est une technique de recherche pour la description objective, systématique et quantitative du contenu du document.

Elle vise à localiser une information (une image recherchée) dans une masse documentaire (l'ensemble des cassettes de la bandothèque). Elle est très précise, et se traduit par une

¹ cf. lettre d'information, annexe1.

indexation du document, c'est-à-dire le décorticage de son contenu à l'aide de termes permettant de caractériser l'information.

Le produit documentaire résultant de ce travail est très précis, car on indexe plan par plan les séquences du sujet en créant une fiche d'indexation par sujet² (un sujet dure en moyenne 3 minutes).

Le repérage entre l'image et le temps se fait grâce au time code (il permet de retrouver facilement un plan, car à chaque time code correspond un plan ou une séquence). Le time code est un code temporel affecté à chaque image. C'est en fait un signal électrique, codé, qui transporte une information de repérage temporel. Pour traiter le document, le documentaliste ne va tenir compte que de l'image, sans se préoccuper du commentaire qui l'accompagne.

Pour indexer, il faut noter des indications sur le type de plan, sur l'identité des personnes à l'écran, sur les conditions de tournage (extérieur ou extérieures, conditions climatiques).

On prend en compte dans l'indexation le cadrage, c'est-à-dire les valeurs des plans.

Il existe le plan américain pour les personnes cadrées à mi-cuisse. Le plan d'ensemble ou vue d'ensemble est un plan qui s'apparente au plan large et qui permet d'inclure l'ensemble du décor (la pièce, la rue) dans un seul cadrage. Le plan général cadre l'ensemble d'un paysage. Dans le plan moyen, la personne est coupée à la taille. Enfin le plan séquence est filmé en continuité, il est long et sans aucune coupure.

Après avoir pris en compte le cadrage, il faut analyser Les angles de prise de vue. Il en existe trois qui sont : la plongée, (la caméra balaye le sujet de haut en bas), la contre-plongée, et la caméra embarquée.

En analysant l'image, il faut faire attention aux mouvements de caméra : panoramique, quand la caméra pivote sur son axe dans tous les sens, travelling lorsque la camera n'est plus sur son axe et suit le mouvement.

D'autres éléments sont nécessaires à l'indexation, normalement on ne fixe son attention que sur les images, et par sur le son. Cependant quand le contenu de l'interview à une vraie valeur rédactionnelle on retranscrit rapidement les propos de son auteur : on gardera par exemple l'intervention de Claude Bébéar, patron du comité de Paris 2008, parlant de la candidature de la ville française aux jeux olympiques.

Cette indexation très précise est nécessaire : quand le journaliste demande des images et que nous lui imprimons les fiches d'indexation des séquences dans lesquelles il va trouver ces

² cf. Fiche d'indexation, annexe2.

images, il faut que nous sachions si, dans les cassettes que nous lui fournissons, la séquence est assez longue pour pouvoir être utilisée.

Dans la partie de la fiche d'indexation réservée au détail des plans est présentée ainsi

TC= 00h 00' 00'' type de plan + mouvement de camera +description.

Le type de plan que le cameraman a utilisé est très important pour que les documentalistes répondent au besoin du journaliste. Pour illustrer un portrait ils vont utiliser un gros plan ou un plan américain, en revanche pour une action rapide ou un mouvement il est plus intéressant pour eux d'avoir un plan de caméra embarqué (Pour les images de rallye ou de formule-1).

Le détail des plans ne correspond qu'à une partie de la fiche. Il y a d'autres champs à remplir soumis aux règles strictes d'indexation de la vidéothèque.

Pour Le champ date la saisie de la date se fait ainsi : jj /mm /aaaa.

Le champ sport est contrôlé par une liste d'autorité, il existe la dénomination « divers » ou sont regroupés les sports mineurs comme la motoneige ou la pelote basque.

Les cassettes des jeux olympiques qui sont des compilations de nombreux sports sont classés à : OLYMP-lettre N° de cassette.

Pour le champ événement, on trouve des notions plus abstraites ou plus générales qu'un événement sportif. L'événement est la base du sujet, sa forme.

Si le sujet est une interview et juste une interview ou une réaction, on mettra le terme clé « interview ». C'est dans le champ compétition qu'on déterminera ~~l'épreuve sportive~~ dont il s'agit.

On mettra le mot clé « entraînement » si le sujet se déroule entièrement avec des images d'entraînement. Par exemple des images de Zidane s'entraînant à Madrid avec les autres footballeurs.

En revanche s'il s'agit de l'entraînement d'une seul joueur on indiquera en mot clé « portrait ». Et dans le champ compétition, on déterminera l'épreuve sportive dont il s'agit.

Si le sujet concerne des problèmes juridiques, financiers. On met en mot clé le mot « affaire » puis la compétition concernée dans le champ « compétition ».

On inscrira le mot « démission » dans le champ événement lorsqu'une personne a été démise de ses fonctions.

Le mot clé « transfert » sera utilisé toujours dans le champ événement lorsque celui-ci est finalisé.

Enfin le terme « infrastructure » sera le terme consacré pour tout reportage présentant un site ou un reportage sur l'inauguration de nouveaux locaux.

Le champ compétition est le complément du champ « évènement ». On indique si le sujet a été fait avant ou après la compétition. S'il a été fait pendant la compétition il faut préciser le nom de l'étape en cyclisme, les tours en tennis ou les noms des clubs s'affrontant pour les sports collectifs.

Le champ pays ou ville est contrôlé par une liste d'autorité.

Le champ année dépend des sports : pour les sports comme le tennis ou la formule1 on mettra 2001, sinon pour les sports avec saison on mettra 2000-01.

Dans le champ titre il faut mettre les termes principaux en tête : interview de, portrait de, illustration de. On précise aussi si le document est un off (document sans commentaires) ou un résumé d'un match.

Pour le tennis on parlera de round up (résumé dans lequel on retrouve toutes les balles de match d'un tour).

Le champ journaliste tout comme le champ émission est contrôlé par une liste d'autorité.

Le champ origine et durée d'utilisation se déclinent de la manière suivante : on indique le diffuseur en premier puis le détenteur des droits.

On compte près de 68 organismes différents qui représentent quatre types de droit : On indiquera le terme à négocier (cela signifie qu'il faut négocier les droits pour utiliser les images) pour les images des chaînes comme M6 ou celles d'organismes comme l'UEFA. Les images à déclarer concernent les images des chaînes comme TF1 ou l'INA. Enfin l'utilisation des images appartenant à l'équipe TV ou à canal plus est illimitée.

Pour certaines images d'Eurosport ou de Pathé sport, on calcule la durée d'utilisation des images sur une période donnée à partir de la première diffusion.

Le champ résumé constitue le chapeau de l'élément vidéo, on y note succinctement le contenu du sujet et on indique le résultat du match ou de la compétition.

Enfin, pour finir la fiche d'indexation il reste à remplir le champ sportif contrôlé par une liste d'autorité et le champ mots clé ETV. Ce dernier champ sert à caractériser l'ambiance de l'action il est contrôlé par une liste d'autorité qui permet un jugement assez subjectif de l'ambiance : déception, joie. Le danger de ce champ est d'y inscrire trop de mots clés et de ne pas maintenir l'équilibre entre la sélectivité et l'exhaustivité.

Il n'y a pas de normes pour l'indexation d'images, il faut rester très objectif dans la description des images et ne pas mélanger sa description et son interprétation.

Le documentaliste traitant l'image doit rester le plus neutre possible. Pour décrire un entraîneur qui se tortille sur le banc de touche en regardant ses joueurs perdre le point, la

description doit rester neutre. On indiquera qu'il lève les bras et fait des signes à ces joueurs, mais pas qu'il est furieux et essaye de motiver ses joueurs. Le danger de ce travail est de confondre la dénotation, qui désigne les éléments du contenu et la connotation qui interprète les éléments que l'on voit, du fait que l'indexation est faite en langage libre.

II les contraintes que posent l'archivage.

a) Les contraintes spatio-temporelles.

-l'espace nécessaire à l'archivage.

Si comme nous l'avons vu précédemment, l'archivage est un travail nécessaire pour les besoins de la chaîne, il est utile d'analyser les difficultés qu'il pose.

Les documents sont rangés dans la bandiothèque. En utilisant ici le terme document, on entend par là, non pas le support, mais le contenu informationnel (films, films documentaire, rushes) que ce document véhicule. Quant au support des documents, c'est la bande magnétique de la cassette.

Il y a un peu plus de 3000 cassettes rangées en bandiothèque. On y stocke les cassettes vierges, et les cassettes contenant les agences qui sont conservées une semaine avant d'être effacées. C'est dans cette petite pièce que sont rangées aussi les cassettes prêtes à être érasées. La documentation copie les sujets sur les cassettes thématiques et range les cassettes originelles au recyclage pour qu'elles soient réutilisées.

Ce sont ces cassettes thématiques contenant les images indexées, qui sont les plus nombreuses : couvrant près de 66 disciplines, elles sont réparties en 4 catégories SPORT-S pour sujet, SPORT-R pour les rushes, SPORT-M pour les magazines, et SPORT-I pour les intégrales. En analysant plus précisément ces images indexées qui constitue le fond documentaire, on constate que la majorité des images n'est pas antérieure à l'année de naissance de la chaîne, c'est à dire à 1998.

Mais pour pallier le manque d'ancienneté de son fond, le centre de documentation a commandé des documents plus anciens.

Les cassettes achetées les plus anciennes datent de 1924, ce sont des images des jeux olympiques, les jeux de 1936 ont aussi été achetés à Pathé archives.

La documentation a acquis les images de la coupe de France de football de 1941 et des images du tour de France depuis 1947 pour réaliser le documentaire « l'histoire du tour » qui retrace le parcours de cyclistes ayant participé à cette compétition.

Il est étonnant de voir que certaines compétitions prennent une place considérable : il y a par exemple 20 cassettes de la golden league et 26 cassettes des matchs de la coupe du monde de 1998. Ces événements considérés comme majeur, ont été enregistré en intégralité.

On comprend ainsi mieux l'importance d'avoir une bonne politique d'archivage, et la nécessité de bien cibler les besoins auxquels cette politique doit répondre. Car un événement gardé en totalité prend 1/16 d'une étagère. (Il n'y a que cinq étagères dans la bandothèque) On assiste à une inflation rapide du nombre de cassettes, dans un espace donné qui est très limité. Si l'espace que nécessite l'archivage peut constituer une contrainte, le temps qu'il demande en constitue certainement une seconde.

-le temps.

L'archivage est une tâche longue qui occupe quatre titulaires travaillant en cycle, et la responsable de service qui travaille en dehors du cycle. Le centre de documentation est ouvert sept jours sur sept de neuf heures du matin à minuit, pour archiver, et répondre aux demandes des journalistes qui préparent leurs journaux.

Des pigistes sont parfois appelés en renfort lorsqu'il y a des congés, pour mettre à jour les magazines qui ne sont pas encore indexés.

Le travail d'archivage est long et se décompose en plusieurs étapes.

Il faut d'abord réunir les documents, c'est-à-dire : récupérer les documents diffusés par la chaîne en régie finale, les agences (EVS, SNTV) au trafic, et les rushes tournés par les J.R.I (journaliste reporter image) dans le bureau des chefs d'information.

La collecte se fait en deux temps : L'identification et l'enregistrement. Pendant l'identification il faut relever les premiers éléments de description du document grâce à la fiche de diffusion qui nous est remise par le chef d'édition, il est alors possible de remplir quelques champs de la fiche d'indexation comme : le lieu où se déroule l'action, la compétition, l'origine des images utilisées.

Pendant l'enregistrement, on attribue un numéro et une côte au document, afin qu'il soit consigné dans la base de données.

A ce niveau de la chaîne documentaire, il est possible d'effectuer l'opération de recopiage du document original appelé master pour en faire une copie appelée dub, ce qui permet de

préserver le master qui pourrait s'endommager ou se perdre et de gagner de la place en compilant les documents sur une même cassette.

Ce travail est effectué environ deux fois par jour : Le matin, par la personne qui travaille en news1, c'est à dire de 9 heures à 19 heures et qui doit récupérer en régie finale les sujets passés la veille et l'après midi, le documentaliste qui travaille de 14 heures traite les images d'agence.

Un troisième documentaliste est souvent présent pour compiler les rushes des journalistes. Non seulement l'archivage est contraignant car il est long et que le fond documentaire requiert une place importante, mais il est aussi assez coûteux.

-Le coût

Les documentalistes ont à leur disposition deux bancs de montage, parfois une valise de montage et un banc de visionnage. Ce matériel est résolument moderne, mais assez onéreux. La documentation aurait besoin d'un banc de montage supplémentaire, car il est assez fréquent qu'une personne soit obligée d'attendre qu'un banc de montage se libère pour copier ou compiler.

Le support documentaire est la cassette au format betacam SX. Ce format est la version numérique du betacam SP (introduit en 1986 il utilise un ruban en métal. Il offre une pureté d'image et de couleur très supérieure aux autres types de format). Apparu récemment sur le marché, il apporte une solution idéale qui associe la fiabilité du Betacam SP aux qualités d'un format numérique professionnel.

Le format Betacam sx est le dernier né de Sony, il peut lire les cassettes Betacam et Betacam SP et est doté de quatre pistes audio indépendantes.

L'inconvénient est que ce Betacam est très coûteux, même s'il se présente comme le standard professionnelle en matière vidéo.

C'est pourquoi, en raison de son prix coûteux, la documentation regarde si certaines cassettes ne peuvent pas être effacées. (effacées) avant d'en commander de nouvelles.

Le matériel est assez coûteux, et parfois insuffisant pendant les heures durant lesquelles travaillent les documentalistes de la matinée et de l'après midi, car la responsable de service se charge de recopier certains magazines et a besoin du banc de montage.

Les achats d'images sont chers. La documentation paye une minute d'image entre 1500 et 3000 francs. Ce prix comprend la recopie sur cassette VHS, les droits du diffuseur et le prix de la course.

Elle peut recevoir les images par un coursier qui apporte la cassette, mais plus souvent elles sont envoyées par faisceau. Lorsque la chaîne commande des images venant d'eurosport ou

pathe sport, la documentation demande au bureau central des liaisons de réserver un faisceau d'un quart d'heure ou d'une demi-heure au serte (l'organisme de réservations des faisceaux de France telecom) qui réserve un faisceau de pathé sport vers l'Equipe TV.

C'est au moment de l'ouverture du faisceau que le responsable du trafic récupère les images, et qu'il les copie sur un magnétoscope. Avant d'être enregistrées sur les cassettes betacam SX, les images qui arrivent en analogique passent par un time base connector pour être transformées en images numériques (cf. schéma).

B) Les contraintes juridiques

La documentation fournit les images aux journalistes, mais ses compétences ne s'arrêtent pas là. Elle négocie les images avant de proposer leur utilisation puis elle est chargée de déclarer la quantité d'images utilisée par la rédaction.

Le service de documentation possède donc plusieurs « casquettes ». Celle juridico-commerciale est très importante car dans le climat actuel de forte concurrence entre les chaînes sportives, les diffuseurs sont très attentifs à l'utilisation de leurs images par d'autres chaînes.

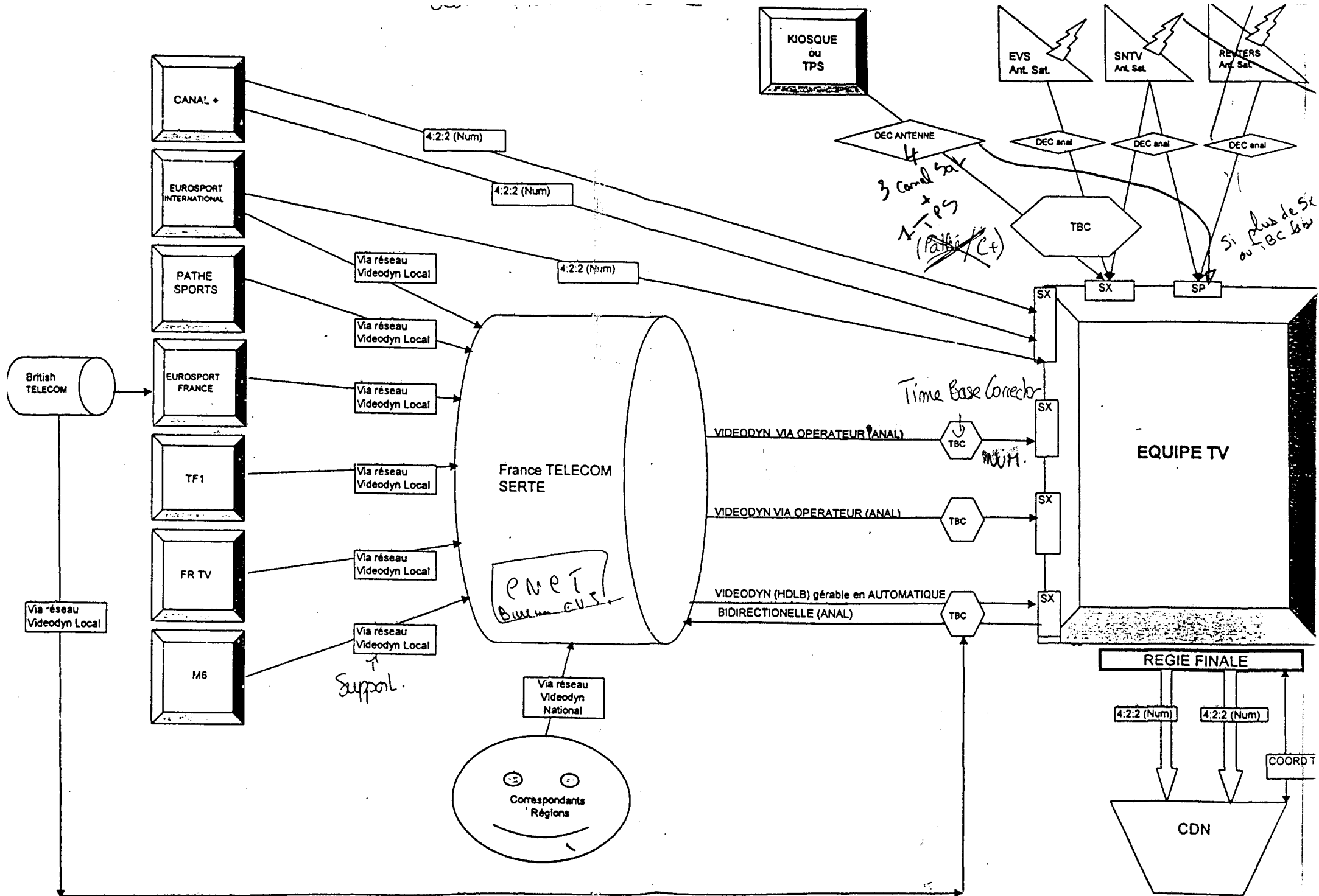
-Les contrats avec les agences et les chaînes.

Dans la fiche d'indexation de chaque sujet, il y a un champ « origine » des images et le champ « durée d'utilisation » ces champs sont remplis par la documentation. Par exemple pour un sujet d'Anelka en ligue des champions, on note

Origine : TF1, canal plus
Durée d'utilisation : à déclarer, illimité.

La documentation connaît les droits des images, car elle négocie leur utilisation. Lorsqu'elle demande au diffuseur, par fax si elle peut utiliser telle ou telle image, c'est elle qui reçoit son acceptation ou son refus.

Le résultat de la demande qu'elle fait dépend de l'entente qu'il existe entre les deux chaînes et des liens de partenariat qu'elles ont tissé.



Cependant les résultats de ses requêtes ne sont pas aléatoires quand il existe un contrat signé avec le détenteur des droits.

Lors des contrats, on précise toujours la nature des droits concédés, la durée de ces droits (le contrat prend effet le jour de sa signature, et se poursuit jusqu'au jour fixé par les deux contractants. Mais aussi des éléments comme le territoire sur lequel sont valables ces droits, l'étendue de la cession dans laquelle on définit les programmes autorisés, et le nombre de diffusion autorisée. D'autres points sont précisés comme le prix du contrat, les frais techniques que le contractant doit prendre en charge. Enfin il est précisé si le contractant peut ou non rétrocéder ou transférer ses droits à un tiers on stipule aussi les droits d'exhaustivité.

La chaîne passe des contrats avec d'autres chaînes pour pouvoir utiliser de plus longs extraits que la minute trente autorisée dans le cadre du droit à l'information, tout en bénéficiant de prix avantageux.

Les trois contrats stables sont ceux passés avec pathe archives, canal plus et eurosport. Ces contrats ont été rédigés au début de la chaîne ils sont valables une année, et renouvelable tacitement.

Elle détient des contrats avec des correspondants, c'est à dire des sociétés de production situées dans toute la France et à l'étranger qui font des reportages commandés par l'équipe TV, à qui ils cèdent totalement leur droit. En effet les images portent le logo «équipe TV», et ont une durée d'utilisation illimitée.

La chaîne est même liée par contrat à des périodiques comme le courrier de l'Ouest ou ouest info aux diffuseurs des agences (evs, sntv) et à des agences photo comme l'AFP.

Les liens qui unissent les chaînes sont important pour comprendre comment se font et se défont les alliances. Il faut rappeler qu'historiquement L'équipe TV est liée à canal satellite. Lorsqu'elle a fait un appel d'offre pour son lancement afin de trouver un diffuseur, elle l'a fait auprès de TPS et canal satellite. TPS a refusé son offre alors que canal satellite l'a accepté, et lui a assuré l'exclusivité et l'unicité de son statut de chaîne d'information sportive sur son bouquet.

L'équipe TV est une chaîne indépendante, appartenant au groupe Amaury. Son statut d'indépendance ne l'empêche pourtant pas d'avoir des relations privilégiées avec des chaînes que l'on qualifiera de partenaires, et des relations plus tendues avec d'autres chaînes concurrentes.

Sa chaîne partenaire est bien sur canal plus, du groupe vivendi tout comme canal satellite.

Alors que les chaînes qui ont créé TPS pour concurrencer canal satellite, c'est-à-dire : TF1, France télévision et M6 ne lui sont pas très favorable. D'autant plus que la concurrente directe de l'équipe TV diffusée sur TPS est la chaîne sportive infosport, appartenant à TF1.

En ce moment, le sport est pris en tenaille dans la guerre des "télévisions", et les relations entre les chaînes sont assez difficiles. Les négociations avec France Télévision n'ayant pas abouti, le centre de documentation a l'interdiction de sortir des images du tour de France ou des championnats du monde d'athlétisme. Bref, de tout ce qui leur appartient.

Le coût des images France télévision est tellement élevé, qu'il est prohibitif pour une chaîne de la taille de celle-ci. De ces liens qui unissent les chaînes vont dépendre le droit ou non d'utiliser des images : Par exemple, les deux détenteurs de la ligue des champions sont canal plus et TF1 ; Le mardi, l'équipe TV peut utiliser autant d'images qu'elle veut pour faire des résumés du match de la veille, alors que pour la deuxième journée diffusée par TF1, la chaîne doit se cantonner à 1 minute 30 d'information, et faire d'importantes négociations si elle veut acheter du temps supplémentaire. Les chaînes peuvent réclamer des prix prohibitifs pour empêcher les autres chaînes de diffuser les images qu'ils ont achetées ou tout simplement refuser de les vendre.

La documentation doit surveiller de très près la nature des images qu'elle utilise. A ce sujet, elle est en relation constante avec le rédacteur de la rédaction qui s'occupe des négociations avec les hautes instances des chaînes. Les documentalistes indiquent aux journalistes s'ils peuvent utiliser les images qu'ils ont en tête pour monter leur sujet, et leur proposent d'autres images dans le cas où celles qu'ils recherchent ne peuvent pas être négociées. Dans le cas où le prix de la minute d'image est très élevé (comme les matchs de la NBA par exemple) les documentalistes recherchent d'autres compétitions ayant des droits moins élevés. Ils sont aidés par la responsable de la documentation qui a affiché la liste noire des événements à ne sortir sous aucun prétexte.

L'équipe TV, à défaut de posséder une grande marge de manœuvre dans le choix de ses images pouvait recentrer son travail sur des portraits, des interviews de sportifs. Cependant on assiste à une nouvelle tendance dans le sport avec le développement, sur le modèle anglo saxon, de contrats d'image passés avec les champions. Réservoir sport, filiale de la boîte de production de réservoir prod, fait signer des contrats d'exclusivité d'images avec certains sportifs comme le boxeur Asloum. Pour faire un sujet sur lui, la chaîne doit faire une réservation à réservoir prod, et payer le sportif.

Ces pratiques sont déjà très ancrées en Angleterre et aux États-Unis, il faut payer des droits aux membres du HSI pour faire des interviews des sportifs de John Smith tels que : Christine

Aaron, Maurice Greene, Ato Bolton. Ce phénomène est fréquent dans les sports très populaires comme l'athlétisme, et le basket (notamment les interview de joueurs de la NBA qui doivent être âprement négociées.)

En résumé, on peut dire que la documentation est au centre des rapports qui unit la chaîne à d'autres chaînes. La chaîne a besoin d'images, comme toute chaîne télévisée. C'est le centre de documentation qui connaît les droits, qui autorise ou non l'utilisation d'images, qui déclare et paye celles utilisées. Elle doit faire respecter les droits de chacun pour que les négociations ne soient pas rompues avec les autres chaînes.

De la qualité de ses rapports avec les autres va dépendre son 'capital image' c'est à dire des images archivées qu'elle pourra mettre à la disposition des journalistes, et des images qu'elle peut archiver (car il y a certaines images tout bonnement interdites à l'archivage. Même si elle possède les images d'archive de l'événement dans la base de données, elle ne pourra pas les fournir aux journalistes, ce qui est d'un certain coté un peu frustrant, vu les heures passées à l'indexation de ces sujets. Il est pris en étau entre ce qu'il détient et ce qu'il peut donner comme images.

-Le droit à l'information

La chaîne est née grâce au droit à l'information qui a été instauré à partir de 1992. En effet, le projet de loi Bredin de 1992, remplace la loi du 16 juillet 1984,³ et modifie les modalités d'exploitation des exclusivités télévisuelles en instaurant le droit à l'information.

À l'époque, la télévision privée se résumait à canal plus, mais depuis les années 80, la multiplication des chaînes et de leur droit d'exclusivité sur des évènements sportifs avait entraîné une mesure nécessaire : permettre au public de ne pas être pénalisé par la concurrence entre les chaînes, et que les exclusivités ne soient plus un « un obstacle à l'information du public par d'autres diffuseurs. Ainsi les journaux pourraient diffuser gratuitement de 'courts extraits' soit une minute et demie par jour d'évènements sportifs.⁴ Cette disposition ne faisait que légaliser la charte de bonne conduite signée au début de la même année par les diffuseurs, sous l'œil du CSA. Cette charte avait été signée suite à toutes les erreurs qu'avaient commises les grandes chaînes : acquisition d'interviews exclusives ou

³ cf. extrait du journal de la république française.annexe3

⁴ cf. la 7^{ème} session ordinaire de la commission juridique annexe 4.

finale de tournois internationaux de tennis non diffusés, rencontre de rugby de haut niveau diffusé en fin de soirée. Le code de bonne conduite relatif à la radiodiffusion des événements sportifs avait été signé le 22 janvier 1992, par des membres de la commission sport et télévision siégeant au conseil supérieur de l'audiovisuel ou par des présidents de société de programmes. Il y avait Herve Bourges pour antenne 2 et FR3, Jean-Claude Dassier pour TF1, Pierre LESCURE pour canal plus, Patrice Dominguez pour la 5, et Alain Chartier pour M6. Pour le comité national français, Nelson PAILLOU, pour l'union syndicale des journalistes sportifs français Jacques Marchant, et Roland Faure en tant que président de la commission sport et télévision. Ce code avait été signé « dans le souci de mieux concilier le droit à l'information du public et les droits détenus par les radios diffuseurs sur la couverture des événements sportifs.

L'équipe TV n'existerait pas sans l'instauration de ce droit à l'information, car c'est une chaîne d'actualité sportive, qui ne détient pas d'exclusivités sportives et qui a un petit capital financier. Il faut dire qu'avant la loi Bredin de 1992, on payait les images que l'on utilise gratuitement aujourd'hui entre 2000 francs et 8000 francs par minute.

Elle traite l'actualité de tous les sports par l'utilisation d'une minute trente d'information du jour. Pour les sujets qui passent dans le journal télévisé, elle agrèmente cette minute trente d'images d'archive, alors que pour les flashes d'information elle utilise une minute trente d'information brute.

Pendant le strict respect du droit à l'information est problématique pour la chaîne, car sous sa forme actuelle, il lui est mal adapté.

La documentation payant très cher les images qu'elle achète aux autres chaînes, la rédaction choisit surtout de développer des avant-sujet et des après sujets. C'est à dire qu'avant un match de football par exemple elle interview les joueurs, montre leur état d'esprit, brosse leur portraits. Les journalistes après le match tentent de parler à l'entraîneur au téléphone ou reviennent sur les beaux points, sur les joueurs qui se sont illustrés lors de la partie.

Mais le droit à l'information n'étant autorisé que pendant 24 heures, il est par exemple impossible de revenir sur les résultats et les beaux points de la 6^{ème} journée du championnat de football, quand la même équipe joue la 7^{ème} journée, parce que 24 heures se sont écoulées entre les deux compétitions. On ne pourra donc pas exploiter une seconde fois les images.

C'est un problème pour faire de courts résumés d'une compétition sportive, et pour faire des portraits de sportif : si lors du championnat de France Ronaldhino marque quatre buts, on ne

pourra pas, plus tard réutiliser ces images pour les intégrer dans un sujet retraçant sa carrière et sa progression.

Ce droit est mal adapté au genre de la chaîne. Il est aussi mal adapté pour la lecture de certains sports : pour le tennis, il est difficile de résumer une journée du tournoi de Roland Garros en 1mn30 (à moins de ne passer à l'antenne que trois points du match).

Le même problème se pose pour le tour de France : l'utilisation d'1mn30 d'images par jour est très insuffisante pour retracer les moments forts de la journée de course.

La documentation doit veiller à ce que ce droit soit respecté, et tente de surveiller qu'il n'y ait pas d'utilisation d'images après le laps de temps des 24 heures.

Les petites chaînes doivent se montrer très prudentes et respecter scrupuleusement ce droit, car elles sont souvent la cible des chaînes plus importantes et ne sont pas en position de force. Thierry Roland a dénoncé la dérive du droit à l'information et a parlé de chaîne pillant les images en citant l'équipe TV).

Le rapport des chaînes au droit de l'information est souvent délicat, car la loi est complexe et assez difficile à appliquer ; Les problèmes, et les désaccords qui interviennent entre les chaînes ne sont pas nouveaux. Déjà dans un article de l'équipe du 09/12/1998 Jean Claude Dassier et Michel Denisot, patrons des sports de TF1 et de canal, plus ont accusé France télévision d'abuser du droit à l'information.

C'est plus précisément stade 2, et Patrick Chène qui est visé, accusé de passer 1mn30 d'images par match de football du championnat et d'utiliser sept extraits de match de D1 alors que leurs droit d'exclusivité» ont été négociés avec la ligue, et qu'ils déboursent beaucoup d'argent pour Téléfoot ou Jour de foot.

L'accord avec le CSA stipulait que les concurrents avaient l'autorisation de diffuser une minute trente d'un ou deux résumés au maximum, sur des parties préalablement décidées. Dassier parle alors d'une dérive des droits, et de l'urgence de rappeler à tous les règles des exclusivités. Pour tenter de protéger son droit d'exclusivité, TF1 et Canal avaient décidé de demander à la ligue nationale et au CSA de protéger leurs droits, des droits que la ligue leur avait vendus très cher. Elle leur a vendu «l'actualité du football, et doit à présent assurer cette exclusivité à canal et à TF1.

Sinon si les droits ne sont plus respectés, toutes les chaînes vont se piller les unes les autres. Jean Claude Dassier prend comme exemple actuel en 1998 les jeux olympiques de Sydney, et explique la dérive qu pourrait causer une interprétation stupide du droit à l'information : si tfl utilisait 1mn30 pour le 100mètres, 1mn30 du 110 mètres haies, du saut en longueur... France

television ne considererait pas ca comme le droit à l'information. Le même problème pourrait subvenir dans d'autres sports comme la boxe : Jean Claude Denisot prend l'exemple de sa chaîne Canal plus qui avait acheté les droits d'exclusivité des cinq combats de Mike Tyson : le droit à l'info autorise 1mn30 du match, ce qui signifie chez Tyson la totalité du match. Bien sure, on pourrait imaginer des accords tacites entre les grandes chaînes concurrentes et que tous les dossiers soient intimement liés : l'un aurait le patinage, donc l'autre aurait le rugby, et ensemble ils pourraient partager la ligue des champions...Mais en fait rien n'est fait de cette façon, et les dossiers sont négociés séparément. Au lieu d'une tentative d'entente entre les chaînes il règne plutôt une guerre froide. Par exemple, TF1 a pu tourner des images de la coupe Davis en Suède en 1998 alors que France télévision aurait pu l'en empêcher cependant TF1 interdit à France télévision de tourner des images de la coupe du monde de rugby en Afrique du sud.

Il existe un vrai rapport de force entre les chaînes au sujet du droit à l'information, et pour une chaîne comme l'équipe TV, il est difficile de négocier avec les autres grandes chaînes, car la chaîne n'a pas le même capital, et ne peut pas jouer sur les exclusivités qu'elle détient.

On assiste globalement à une détérioration des relations entre chaîne, qui veulent rentabiliser les sommes qu'elles dépensent dans les contrats.

Il y a eu des remises en question de la loi de 1992, car l'équilibre entre la cession exclusive des droits de retransmission sportive et le droit d'accès au public à l'information est parfois difficile à instaurer. La loi est complexe et assez difficile à appliquer.⁵

Il faut dire que les grands médias nationaux ont tout consacré d'énormes investissements pour le sport, ce qui n'est pas un mauvais choix, dans la mesure où les événements les plus suivis à la télévision en 1998 ont été des matches de la coupe du monde.

Dans le même temps, les télévisions par câble et par satellite se sont multipliées, et la guerre des droits est acharnée. Les compétitions sportives représentent la première raison d'abonnement à un bouquet numérique, satellite ou câblé. Il s'en est donc suivi une colossale inflation de ces droits.

Le groupe allemand kirch a signé un accord avec une société de marketing et la FIFA pour les coupes du monde de 2002 et 2006 d'un montant de 5 milliards pour 2002 et de 6 milliards pour 2006. Le football n'est pas le seul en cause dans cette explosion des droits. Ceux-ci sont

⁵ cf. les principes de la loi. Annexe 5.

décuplés aux Etats-Unis : ceux du golf ont triplé en trois ans, et la national football league a négocié avec les grands réseaux américains pour un total de 17 milliards de dollars.

L'équipe TV a pu naître grâce à ce droit à l'information. Cependant vue l'inflation exorbitante des droits de retransmission des événements sportifs, les chaînes ayant acheté ces droits chronométrèrent minutieusement la durée des sujets, et considèrent que beaucoup de chaînes les pillent, en faisant une interprétation personnelle du droit à l'information.

Une guerre des chaînes fait rage, dans le paysage audiovisuel français. Les chaînes envoient des huissiers (par exemple pour Roland Garros) pour minuter le temps du tournoi utilisé à l'antenne. Pour répondre aux attaques des grands médias nationaux, une chaîne de petite structure, ne possédant pas de droits d'exclusivité ne se trouve pas en position de force.

Les assignations aux procès pour non-respect de ce droit sont monnaie courante.

Pour tenter de combler le vide juridique de la loi de 1992, et rassembler les chaînes qui retransmettent des images de compétition sportive, le CSA va organiser une réunion avec les différents acteurs des chaînes à thématique sportive du câble pour tenter de trouver un compromis.

Cependant, même si l'on constate qu'en général le climat est tendu entre les chaînes, elles s'arrangent pour qu'il y ait des propositions de conciliation : par exemple sur 1004 requêtes examinées en 1999, il y a eu 800 procédures de conciliation, 221 accords intervenus en cours de conciliation, 579 propositions de conciliation, 216 propositions de conciliation refusées et 70 recours final devant les tribunaux. (Dépêche yahoo du journal l'humanité du 09/12/1999).

En résumé on peut dire que le droit à l'information permet à la chaîne d'exister.

Il est contraignant pour la documentation, car elle ne peut pas toujours répondre aux besoins des journalistes qui préparent des avant et après sujet. De plus ce droit est difficile à gérer dans la mesure où il n'est pas bien adapté au genre de la chaîne, et que la loi qui l'autorise est imprécise.

-La documentation parallèle

Un autre facteur qui nuit au bon déroulement de l'archivage au sein de la documentation est la création d'une documentation parallèle.

On assiste de plus en plus à un phénomène dérivé de ce qui se fait en presse écrite en presse audiovisuelle. En effet certains journalistes conservent leurs cassettes de sujets de rushes, créant ainsi une documentation parallèle. Ils ont un esprit assez conservateurs. On peut se

demander dans quel but ils font de la rétention d'information. Peut-être est-ce un moyen pour eux de constituer leur patrimoine, de pouvoir garder sous la main le fruit de leur travail.

C'est aussi une façon de protéger leur œuvre.

Pour être qualifiée d'œuvre, et profiter de la protection du droit d'auteur il faut que la contribution journalistique porte la marque de la personnalité de l'auteur. Cependant il est difficile de différencier les éléments constitutifs d'une œuvre susceptible d'une protection du droit d'auteur, et les autres (faits d'actualité, informations brèves ou brutes qui ne le sont pas. Les journaux sont souvent présentés comme l'exemple type de l'œuvre collective ; Une société éditrice prend l'initiative de la publication, et fait appel à la contribution de différents journalistes dont elle assure la coordination.

Alors que la presse audiovisuelle est souvent considérée comme une œuvre de collaboration, il s'agit de « l'œuvre à la création de laquelle on concouru plusieurs personnes physiques ».

Le concours dont il est ici question signifie : accord de volonté, concertation, initiation, volonté commune de créer ensemble une seule et même œuvre.

Le droit d'auteur dépend de cette différenciation que l'on fait entre œuvre de collaboration et œuvre collective.

Les journalistes qui conservent leurs sujets ne recherchent pas une rétribution monétaire mais protègent intuitivement leurs œuvres. Ce sont très souvent les rushes qu'ils ont tournés qu'ils gardent dans leurs tiroirs, ce ne sont pas les sujets qu'ils ont faits pendant leur journée à la rédaction.

Ils ne touchent d'ailleurs pas de droit d'auteur sur le travail parce qu'à leur entrée dans la chaîne, ils ont cédé leur droit d'auteur à la société pour lui en permettre l'exploitation.

Ils ont le désir de conserver leur travail, pour se constituer un patrimoine, mais craignent aussi qu'on perde leur travail, ou qu'on ne conserve pas les moments jugés les plus importants dans les compilations que nous en faisons.

Cette rétention d'information est problématique dans la mesure où ces documents qui ne sont pas indexés, ne peuvent pas être utilisés par d'autres personnes, ors il n'y a pas qu'une personne détachée à un sport.

Pour éviter les retentions d'information, le centre de documentation a organisé des journées de compilation durant lesquelles les journalistes viennent tour à tour faire la compilation de leurs cassettes de rushes avec un documentaliste.

Ceci les oblige à amener les cassettes à la documentation, c'est un moyen pour eux aussi de s'assurer du sort de leurs tournages : C'est à eux de décider des moments, des compétitions importantes qu'ils veulent conserver.

III) Comment améliorer l'offre documentaire.

Dans cette dernière partie, nous allons voir comment, il serait possible d'améliorer l'offre documentaire, en trouvant une marge de manœuvre plus grande entre les besoins de la chaîne en images archivées, et les difficultés qu'engendre ce travail.

A) Tentative d'amélioration du traitement documentaire.

-Analyse du fond documentaire.

Le fond documentaire est très riche, et en trois ans d'existence, la documentation a traité et conservé de nombreux documents. Avec ses archives elle répond à peu près toujours à la demande des journalistes.

Cependant, on peut se demander si le fond est bien connu. On remarque que les journalistes découvrent des sujets qui pourraient les intéresser sur les étiquettes des cassettes.

Il n'y a jamais eu d'inventaire du fond : les sujets sont compilés par thème et leur titre est noté sur la tranche de la cassette.

Lorsque l'on cherche un sujet sur une cassette on le trouve en utilisant le logiciel, mais les titres des sujets copiés sur les cassettes n'ont jamais été répertoriés.

Pourtant un 'recensement de sujets' permettrait d'évaluer l'adéquation du fond par rapport aux demandes des utilisateurs, et de proposer des sujets moins utilisés aux journalistes.

Comme nous l'avons vu dans la première partie, les journalistes font souvent leurs demandes d'images en sachant déjà ce qu'ils recherchent. Le fait de leur proposer des images moins utilisées entraînerait certainement un gain de qualité rédactionnelle.

Le fond documentaire est bien adapté aux demandes des utilisateurs car généralement leur demande est satisfaite.

Mais l'offre documentaire pourrait être améliorée en multipliant les sources d'information.

Le seul support documentaire que possède la documentation est les cassettes.

De plus, chaque jour on range dans un tiroir un exemplaire du journal l'équipe.

Par faute de place, au mois de juillet, les trois années d'archive du journal ont été jetées. Or plusieurs journalistes sont venus nous demander d'anciens numéros du journal, car ils aiment travailler sur un support papier, et lorsqu'il y a eu un problème informatique et qu'ils n'ont plus réussi à consulter les archives du journal sur Internet, la collection qui avait été faite leur aurait été utile.

Les documentalistes avaient aussi commencé à constituer une photothèque sur le logiciel Lotus Notes avec les photos qu'il recevait de l'AFP et de l'Equipe, mais ont renoncé à ce travail car les photos prenaient une mémoire énorme sur le disque dur de l'ordinateur et étaient longues à charger. A chaque demande de photos des journalistes la documentation téléphone donc à la photothèque de l'équipe qui lui envoie ces photos par logiciel photostation, avec des délais plus ou moins long.

Il y a quelques livres sur le sport et des ouvrages assez récents comme « tour de vices » mais ils ne font pas partie de la documentation, ils sont dans une étagère de la rédaction.

L'achat de livres constituerait une alternative à la recherche de renseignements sur Internet, plus qu'une alternative, il serait un moyen de multiplier les sources d'information.

Comme nous avons vu que le fond documentaire répondait aux besoins des journalistes, (et ceci bien que les sources d'information soient peu nombreuses), il serait intéressant d'analyser la sélection de l'information qui est faite.

La sélection de l'information faite par la documentation a pour objectif d'assurer la pertinence et la fiabilité de l'information en fonction de la stratégie de la chaîne de son orientation et des besoins de son client.

La documentation compile énormément de sujets. Dans ces sujets, il y a une bonne partie d'images France télévision dont elle ne possède pas les droits et qu'elle ne peut pas utiliser. Cependant ce positionnement se défend, dans la mesure où si ~~la situation s'améliore~~ la documentation ne sera pas obligé de payer la réservation d'un faisceau pour envoyer les images, qu'elle aura sous la main. Elle ne devra payer que les droits au propriétaire de ces images.

Ce positionnement se défend, mais les documentalistes ont quand même le défaut professionnel de vouloir conserver trop de sujets : Il y a 10 cassettes de base-ball, et toutes les images des matchs de la saison sont compilés alors que le sport est très peu suivi par la chaîne, et qu'en trois mois, pas une personne n'a demandé des images de base-ball.

La chaîne est une chaîne d'actualité sportive, et lorsque les journalistes nous demandent des images d'archive, ils précisent presque à chaque fois qu'ils préfèrent des images de cette année. C'est pourquoi, même si la documentation peut un jour utiliser les images qui lui sont aujourd'hui interdites, il n'est pas sûr qu'elles servent beaucoup.

Le centre de documentation ne peut pas exploiter comme il le souhaite son fond documentaire à cause de problèmes juridiques.

Il y a, à mon avis, un décalage entre les ambitions de la chaîne, sa taille, et la suractivité du centre de documentation qui archive non seulement tous les sujets qui passent à l'antenne, mais aussi de nombreuses compétitions sportives dont il n'est pas propriétaire des droits. De plus lorsque le documentaliste cherche les sujets en régie finale et les copie, il copie des sujets contenant une interview peut-être d'une minute et deux minutes d'images d'archive qui ont déjà indexé.

Or si dans la fiche de diffusion⁶ que les journalistes remplissent à chaque fois qu'ils font un sujet qui passe à l'antenne était bien noté l'origine des images (qu'ils connaissent, puisqu'on leur remet la fiche d'indexation en même temps que la cassette) les documentalistes gagneraient beaucoup de temps. On ne devrait pas essayer de deviner, l'origine des images et déduire, lorsqu'on aperçoit les anneaux olympiques qu'il s'agit des images de l'otab. Ou en cyclisme du dauphine libéré ou d'une autre course.

Il faut reconnaître l'évènement pour connaître le diffuseurs et le commentaire du journaliste ne renseigne pas toujours le documentaliste sur la nature de l'image. Ils utilisent des images pour avoir un support visuel à leur commentaire, qui ne sont pas toujours liées.

-un logiciel pas toujours très performant.

Le ~~outil~~ ~~documentaire~~ servant à l'indexation et à la recherche des documents est le logiciel ~~lotus~~ ~~notes~~.

⁷ Le mode de recherche est assez simple on peut, au sein du mode « chrono » adhérer à un mode de recherche très simple. Il suffit de taper le mot clé que l'on recherche dans le rectangle situé en haut de l'écran et de lancer la recherche.

On peut aussi faire des recherches par date. Ce mode de recherche m'a paru moins évident que l'autre : je cherchais des images d'Amélie Mauresmo en 1997, lorsqu'elle disputait un match contre Maïoli, or la fiche avait été faite deux ans plus tard, c'est à dire en 1999. Alors que dans le corps du texte était inscrit 1997, et que la logique aurait voulu que le logiciel tienne compte de la date de l'évènement, je ne pouvais retrouver ces images d'Amélie Mauresmo qu'en les cherchant en 1999.

Pour certains sports la recherche est plus difficile du fait de la difficulté de sa classification : par exemple les sujets de sports comme le surf ou la planche à voile sont classés parfois dans la catégorie « sport nautique ou compilés sur les cassettes divers. Il en est de même pour les

⁶ cf. fiche de diffusion. Annexe 5

⁷ cf. Première page de Lotus notes. Annexe 7

sports un peu atypique comme l'épreuve de sauts de bosse ou les sports assez récents comme le fly surf.

La recherche se fait en utilisant les critères booléens classiques tel que AND, OR NOT, SENTENCE.

Il est possible d'affiner la recherche en lançant la recherche avancée dans laquelle on précise la date et l'auteur du sujet.

L'outil documentaire est simple d'utilisation, mais les résultats obtenus manque parfois de précision.

Alors que je faisais une recherche sur le rugbyman Fabien Pelous, la base de données a mis à ma disposition des fiches d'indexation n'ayant aucun rapport avec lui, car elles concernaient la pelouse du stade de France.

Il y a d'autres exemples de ce manque de précision : Si par exemple en faisant la fiche d'indexation, on omet de mettre un point à chaque fin de phrase décrivant une image, lorsque l'on recherche des images du tour de France, le logiciel ne tient pas compte de la proximité de ces deux mots, et va présenter des fiches dans laquelle le premier mot sera tour et le dernier France.

Ceci crée du bruit, car tous les documents proposés ne sont pas pertinents.

De plus le documentaliste mettra plus de temps à effectuer sa recherche car il devra ouvrir un plus grand nombre de fiches.

Un autre problème du logiciel réside dans le fait qu'il ne contient pas de thésaurus gérant les termes associés et les synonymes dans la partie indexée en langage libre..

Si on cherche des images de victoire et qu'on utilise comme mot clé le mot coupe, il ne va pas proposer des images dans lesquelles la récompense sera indexée par le mot trophée.

Il n'y a donc pas de procédés pour que les synonymes et les quasi synonymes soient associés.

Le logiciel ne prend pas en compte les liens sémantiques entre les mots.

Ce problème va engendrer du silence, dans la mesure où des documents potentiellement intéressants ne vont pas apparaître à l'écran.

En revanche il y a des thésaurus dans certains champs comme celui des mots clé concernant le sport : on clique pour actionner le menu déroulant : voici un exemple d'un des thésaurus du tennis qui est un thésaurus imprimé.

→TENNIS→Geste

→Revers

→Coup droit

- Volée
- smatch
- équipe technique
 - Entraîneur
 - Kinésithérapeute
- Surface utilisée
 - terre battue
 - surface dure
 - gazon

Il s'agit d'un thésaurus imprimé dans lequel il suffit de cliquer sur les termes génériques comme le nom du sport et alors on peut accéder aux termes spécifiques.

Pour les noms des sportifs allemands, il est impossible avec le logiciel d'écrire le tréma, c'est pourquoi les documentalistes on choisit un code pour écrire ces mots de la même manière : pour l'Allemand Völler, on l'écrira Voeller.

Un autre problème du logiciel est qu'il manque de sécurité. On peut entrer dans la base de données une fiche d'indexation incomplète dans laquelle les champs primordiaux (comme le numéro de la cassette ou sa côte)ne sont pas notés.

En fait les fiches qui sont faites sont basculées dans le dossier «en cours» et lorsqu'on fait ce basculement dans le dossier en cours sans avoir rempli les champs clés, des bulles apparaissent dans lesquelles sont notées «remplir le champ droit» ou «remplir le champ date », mais si on les bascule dans le dossier en cours pour les compléter plus tard, il est possible de l'intégrer dans le logiciel.

Le logiciel a le défaut de supprimer parfois des fiches tout seul qui disparaisse au fond de sa mémoire et qu'il est difficile de retrouver. Les fiches ne sont pas très protégées et il arrive parfois qu'on en supprime par mégarde.

Les documentalistes se plaignent souvent du logiciel documentaire. Il est vrai que l'utilisation d'un logiciel plus puissant permettrait de gagner du temps et d'avoir de meilleurs résultats de recherche. L'offre documentaire s'en trouverait améliorer.

B)Le passage au numérique.

-Les modifications entraînées par le numérique.

Le passage au système numérique n'a pas été décidé pour améliorer l'offre documentaire,

Cependant ce changement technique va avoir des incidences sur le travail du documentaliste. Grâce au passage au numérique l'espace requis pour le stockage des documents n'est plus une contrainte.

En effet il va lui permettre de gagner de la place car les documents numériques sont stockés sur la mémoire de l'ordinateur. Il va résoudre le problème du stockage, limité du fait que qui est un réel problème actuellement, car il implique d'avoir une politique d'archivage très stricte.

Ce changement va permettre de garantir une bonne conservation des images.

Le fond documentaire ne pourra pas craindre de se détériorer avec le temps.

rayonnages sont très étroits, difficile d'accès et ont une capacité de rangement limitée.

Le passage au numérique va aussi être le moyen de gagner du temps dans le traitement des documents.

Grâce au numérique il sera possible que les journalistes consultent les sujets qui ont été fait deux jours avant et qui sont sur la mémoire de l'ordinateur. Il aura une mémoire de 24 heures d'images. Ce sera pareil pour les images d'agence (sntv et evs) qui seront pendant 24 heures dans la mémoire de l'ordinateur.

Ceci va permettre aux documentalistes de gagner du temps : ne plus partir à la recherche des agences qui restent souvent dans les salles de montage ou sur des bureaux des journalistes.

Pour les recherches cela va nous permettre de ne plus perdre du temps à aller jusqu'au bandothèque, et ensuite noter le nom du journaliste qui a pris la cassette sur un cahier.

Ce travail pourra peut être un moyen pour les documentalistes de se tourner vers d'autres activités.

-Répercussions de ces modifications sur le métier de documentaliste.

Les documentalistes ont de nombreux projets un peu différent du travail ordinaire du traitement documentaire. C'est par exemple le développement d'un site web pour tenter de vendre des reportages. C'est à dire d'utiliser un système comme pathe archives avec lequel on peut accéder au catalogue en ligne de la société par un mot de passe.

Ainsi la promotion de ce que la chaîne peut vendre, sont accessibles a un plus grand nombre.

Les documentalistes de l'équipe TV pensent que le passage au numérique va entraîner une évolution dans leur métier.

Lorsque j'ai interrogé les documentalistes tour à tour en leur demandant comment ils imaginaient leur métier dans 5 ans, j'ai eu des réactions assez différentes.

Un pense que le travail va se cantonner à l'indexation et qu'il n'aura plus le côté le plus stimulant du métier, c'est à dire la recherche des documents. Il pense que le travail n'aura plus lieu d'être parce que les journalistes pourront accéder aux documents par leur ordinateur. Ils pourront choisir tout seul leur time code et les séquences qu'ils veulent choisir., et n'auront plus besoin de faire leur requête au centre de documentation.

Ce documentaliste pense qu'il ne va rester que le travail d'indexation à faire.

Il est vrai que le travail d'indexation est assez fastidieux et répétitif. Mais ce travail est au centre de tout système numérique : un document numérique n'est accessible que par un identifiant qui en décrit le contenu. En cela, la numérisation est un appauvrissement des possibilités d'accès au contenu. Lorsqu'on a perdu une cassette, on peut se promener dans les rayonnages pour voir si elle a été mal rangé alors qu'avec le système numérique, il n'y a plus de manipulation directe de l'objet, mais un accès contrôlé par l'indexation, qui devient le cadre imposé.

L'image numérique va permettre une lecture délinéarisée d'un sujet audiovisuel. Elle va rendre possible l'accès direct à un segment ou à une séquence audiovisuelle par les journalistes, pour peu que le refrènement du segment ait été réalisé auparavant. Cependant il se peut que les documentalistes bénéficient d'outils d'indexation assistée par ordinateur (comme une segmentation des sujets automatique, une reconnaissance d'éléments).

Un autre pense que les documentalistes vont être beaucoup plus détaché à la rédaction qu'aujourd'hui, et pense que le métier de documentaliste va se modifier en métier de chercheur d'images : Le documentaliste travaillera peut-être durant un mois avec un journaliste pour lui trouver exactement les images qu'il cherche pour faire ces documentaires ou pour chercher les images des rétrospectives il sera plus un «journaliste documentaliste».

Enfin le dernier interrogé pense que le métier va plus se tourner vers l'aspect commercial qui existe déjà, et que les documentalistes vont plus s'occuper des ventes d'image.

Pour lui, la documentation ne sera plus un centre de documentation dont les fonctions sont bien définies, mais elle fera partie d'une cellule générale avec le bureau central des liaisons (c'est le bureau qui effectue les réservations des faisceaux terrestres et des liaisons.), des commerciaux pour la vente d'image, des juristes pour s'assurer de faire valoir les droits et les devoirs de chacun.

Le but de cette cellule étant de tenter de faire progresser les ventes afin d'équilibrer le budget achat /vente.

En général les documentalistes n'ont pas peur de voir disparaître leur métier à cause de sources d'information faciles, ils le voient plus évoluer, avoir des tâches plus précises.

Le « documentaliste journaliste », utilisera de façon optimale la recherche, en cherchant des images qui seront le plus en adéquation, qui viendront le mieux illustrer le reportage. Cette fonction s'apparenterait à celle de l'iconographe dans les maisons d'édition ou les organismes de presse. Le documentaliste évaluerait la pertinence de l'image, il hiérarchiserait l'information, et la qualité des sources. Celui qui a pour projet de constituer le site web, voit le métier évoluer vers celui de 'web concepteur', il devrait créer le site et l'actualiser en fonction des nouvelles images que l'on reçoit. Pour obtenir l'autorisation d'utilisation des images utilisées, un juriste serait nécessaire.

On le voit le documentaliste audiovisuel est au cœur d'un système qui évolue sans cesse et subit d'importantes mutations du fait des enjeux économiques et des mutations techniques.

Conclusion

Le centre de documentation a pour rôle essentiel l'archivage. C'est une chaîne d'information sportive. Elle le fait donc d'abord pour répondre à des besoins à court terme, comme le besoin d'actualité, mais aussi pour des besoins à plus long terme, comme le désir de constituer son patrimoine, de protéger son savoir-faire.

Les besoins à court terme auxquels l'archivage répond sont soumis à la ligne éditoriale du journal et au type d'utilisateur. Il ne faut tout de même pas oublier que cet archivage répond aussi à des exigences commerciales. Les documentalistes tentent de vendre des sujets tournés par l'équipe de reporters de l'équipe à des maisons de production.

Pour satisfaire les exigences immédiates et fournir la matière première aux journalistes, mais aussi pour répondre aux exigences commerciales, et aux exigences à long terme (constitution d'un patrimoine), le documentaliste doit gérer le mieux possible les contraintes auxquelles il est soumis. Il doit affronter les contraintes juridiques. C'est en effet lui qui gère les droits des images, qui les négocie et les déclare. Il doit donc suivre l'évolution des relations entre les chaînes pour connaître et remplir sur chaque fiche d'indexation la durée d'utilisation des images. Le service de documentation ne peut pas, toujours faire aboutir la demande du journaliste, et doit donc leur refuser l'utilisation de certains événements sportifs, tout en trouvant une alternative à sa recherche. Enfin il surveille le respect du droit à l'information, ce qui n'est pas facile en raison du caractère imprécis de la loi, et en raison du genre de la chaîne qui est mal adapté à ce droit.

Pour que la totalité des documents produits par la chaîne soit traitée et que l'archivage soit complet, la documentation doit surveiller le phénomène de création d'une documentation parallèle.

Pour ne pas que l'archivage soit mis en danger par les contraintes auxquels il est soumis, il est important d'analyser, comment le service pourrait mieux satisfaire les besoins en limitant les contraintes au maximum. L'offre documentaire n'en serait qu'améliorée. Cette amélioration passe peut-être par une analyse précise du fond documentaire, et par l'utilisation d'un logiciel plus puissant.

Avec des outils plus performants et un travail plus ciblé, les documentalistes peuvent consacrer du temps à des tâches annexes ; Ils pensent ainsi qu'avec des changements technologiques comme le passage au numérique, leur métier va connaître une évolution. Une plus grande spécialisation.

L'étude du centre de documentation de l'équipe TV est intéressante, dans la mesure où il possède différentes « casquettes » et qu'il est au cœur d'un système. Il a des relations avec la production, avec la rédaction, et avec les autres chaînes. De plus il a de lourdes responsabilités car on n'imagine mal comment la télévision pourrait fonctionner sans images d'archive. Il lui fournit sa matière première, sa raison d'être ;

DEPARTEMENT IMAGES - LETTRE D'INFORMATION N°3

MAI 2001

EXCLUSIVITE EQUIPE TV :

*Jackson RICHARDSON:

L'Equipe TV s'est rendu à Pampelune pour suivre le sacre du plus barjots des joueurs français : Jackson RICHARDSON. Après le titre mondial à Bercy, le génial réunionnais remporte la Ligue des Champions avec son club de Pampelune face à l'ogre barcelonais. Portrait et rushes sur un véritable monsieur du handball et du sport français dont l'année 2001 marque l'apothéose.

COUPS DE CŒUR :

*L'Equipe TV dit « OUI à PARIS 2008 »

17 décembre 1998 : Jean TIBERI transmet à Henri SERANDOUR la lettre de candidature officielle de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques de 2008. 07 avril 2001 : L'ensemble des médaillés français dans l'histoire des Jeux se réunissent au Stade de France pour apporter leur soutien à Paris 2008. Entre ces deux dates presque 3 ans...

Au rythme de réunions, d'interviews et de portraits, l'Equipe TV a su saisir l'engouement croissant qui s'est emparé de la France, des instances politiques et des sportifs français pour décrocher l'olympie en 2008. De la divulgation du logo à la visite de la Commission d'évaluation du CIO en mars 2001, de la présentation des différents sites à la motivation de tout une capitale, nos équipes ont suivi les traces des principaux acteurs du premier grand défi français du nouveau millénaire. Ce fonds documentaire met en valeur les atouts de la candidature parisienne et l'envie de victoire symbolisés par cette phrase revenant sans cesse dans les bouches : « L'atout majeur de Paris, c'est Paris ! ».

De Henri SERANDOUR à Claude BEBEAR, de Jean TIBERI à Bertrand DELANOË, de Richard DACOURY à Alain MIMOUM, tous n'ont qu'un seul objectif : le retour de la flamme olympique à Paris 84 ans après. Verdict le 13 juillet 2001.

LES NEWS DE LA CELLULE :

**Les rushes de judo sont à jour : la Cellule Images est parti à l'assaut des tatamis pour rattraper son retard documentaire sur le judo. Nous pouvons mettre désormais à votre disposition de nombreuses images des différents judokas français et françaises.*

**Rappel : « Un service à votre service » : si vous souhaitez obtenir des interviews, le portrait d'un sportif ou un angle spécifique sur une manifestation précise, la Cellule Image de l'Equipe TV peut intervenir auprès de sa rédaction afin d'envisager une éventuelle commande.*

LES PROCHAINS TOURNAGES :

Nantes bientôt champion de France de football de Division 1 : voyage au cœur de l'école nantaise, de son centre de formation et de ses valeurs d'humilité et de collectif. Les explications de la réussite des Jaunes et Verts.

Lise NAYROLLES et Julien BOZZI

(Cellule Vente / Cellule Image)

Tél : 01 41 23 30 71 / 30 69

Fax : 01 41 23 30 32

E-mail : lnayroll@lequipetv.fr ou jbozzi@lequipetv.fr

Date : 28/05/2001

Type de support : Vidéo

Sport **E** TENNISEvénement **E** ROLAND-GARROS

Compétition : 1er tour

Pays **E** FRANCE - Villes **E** paris

Année : 2000 2001

TITRE En cours : Images de la rencontre Jana KANDARR-Amélie MAURESMO : 7-5 7-5

DIFFUSIONJournaliste **E**J.R.I. **E**Emission **E** NON DIFF-RUSHES**DROITS**Origine (Agence) **E** france télévision

Durée d'utilisation : à négocier

LOCALISATIONDurée
00H00'00"

Num. de cassette : TENNIS-R-123

TC IN
00H07'20"

Référence bandothèque : 300770

EMPRUNT

Emprunteur :

Date d'emprunt : Date de restitution : **RESUME****DETAIL DES PLANS**

1er set

TC = 07'20" PM entrée des joueuses sur le terrain.

TC = 07'50" Service KANDARR et point remporté par KANDARR sur faute de la française.

TC = 08'15" Ace de KANDARR.

TC = 08'27" Service KANDARR et point remporté par KANDARR, ralenti + PR de Jean-Claude PERRIN dans les tribunes.

TC = 08'44" Service KANDARR et point remporté par KANDARR après attaque de coup droit, ralenti.

TC = 09'30" Service MAURESMO et point remporté par KANDARR sur énorme faute de Mauresmo.

TC=10'27" Service MAURESMO et beau point remporté par KANDARR.

TC=11'01" KANDARR remporte la première manche 7/5.

à indiquer en patrouille se
car c'est au plan précédent
non ?

EXTRAIT

Annexe 3

LOI n° 92-652 du 13 juillet 1992 modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives et portant diverses dispositions relatives à ces activités

Art. 13. - Il est inséré dans la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 précitée les articles 18-1 à 18-4 ainsi rédigés :

« Art. 18-1. - Le droit d'exploitation d'une manifestation ou d'une compétition sportive appartient à l'organisateur de cet événement, tel qu'il est défini aux articles 17 et 18.

« Le détenteur du droit d'exploitation d'une manifestation ou d'une compétition sportive ne peut imposer aux sportifs participant à cette manifestation ou à cette compétition aucune obligation portant atteinte à leur liberté d'expression.

« Art. 18-2. - La cession du droit d'exploitation d'une manifestation ou d'une compétition sportive à un service de communication audiovisuelle ne peut faire obstacle à l'information du public par les autres services de communication audiovisuelle.

« Le vendeur ou l'acquéreur de ce droit ne peuvent s'opposer à la diffusion, par d'autres services de communication audiovisuelle, de brefs extraits librement choisis par le service qui les diffuse.

« Ces extraits sont diffusés gratuitement au cours des émissions d'information.

« Leur diffusion s'accompagne dans tous les cas d'une identification suffisante du service de communication audiovisuelle cessionnaire du droit d'exploitation de la manifestation ou de la compétition.

« Un décret en Conseil d'Etat, pris après avis du Conseil supérieur de l'audiovisuel, fixe, en tant que de besoin, les conditions d'application du présent article.

« Les conventions portant cession exclusive du droit d'exploitation audiovisuelle des manifestations ou compétitions sportives ne peuvent être conclues pour une durée supérieure à cinq ans.

« Art. 18-3. - La cession du droit d'exploitation d'une manifestation ou d'une compétition sportive à un service de communication audiovisuelle ne fait pas obstacle à la diffusion partielle ou intégrale de cette manifestation ou de cette compétition par un autre service de communication audiovisuelle lorsque le service cessionnaire du droit d'exploitation n'assure pas la diffusion en direct d'extraits significatifs de la manifestation ou de la compétition sportive.

« Un décret en Conseil d'Etat, pris après avis du Conseil supérieur de l'audiovisuel, fixe, en tant que de besoin, les conditions d'application du présent article, compte tenu notamment de la nature et de la durée de la manifestation ou de la compétition. Ce décret précise également les conditions dans lesquelles est assimilée à la diffusion en direct une diffusion reportée à une heure de grande écoute ou retardée en raison de motifs sérieux.

« Art. 18-4. - La cession du droit d'exploitation d'une manifestation ou d'une compétition sportive n'autorise ni l'organisateur de cette manifestation ou de cette compétition ni le cessionnaire de ce droit à s'opposer au libre accès des journalistes et des personnels des entreprises d'information écrite ou audiovisuelle aux enceintes sportives.

« Un décret en Conseil d'Etat précise en tant que de besoin les conditions d'application du présent article. »

Genève, le 25 septembre 1992

CONFIDENTIEL

DAJ

mc/sl

Com.J. dt

SPG 6041/2

75e SESSION ORDINAIRE DE LA COMMISSION JURIDIQUE

Antalya (Turquie), du 21 au 23 octobre 1992

8. ACCES A L'INFORMATION (cf. également point 5.1)8.2 Développements nationaux

Lors de sa dernière réunion, la Commission juridique a été informée du "code de bonne conduite" conclu par les chaînes de télévision françaises et les organisations sportives en ce qui concerne l'accès à l'information dans le cadre des événements sportifs (cf. document de travail SPG 5829/2). Entre temps, le Parlement français s'est occupé des questions qui s'y rapportent et a inséré de nouveaux articles dans la loi du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion du sport (cf. annexe).

Le nouvel article 18.2 prévoit le libre accès à l'information (de brefs extraits peuvent être diffusés gratuitement au cours d'émissions d'information) et, de surcroît, il interdit l'octroi de droits exclusifs de retransmission pour une période supérieure à cinq ans. L'article 18.3 restreint l'exclusivité lorsque le radiodiffuseur qui détient les droits de retransmission ne diffuse pas l'événement en direct. Enfin, l'article 18.4 prévoit le libre accès des journalistes et des personnels des entreprises d'information aux enceintes sportives (presse écrite, télévision, radio, etc.).

Les membres de la Commission juridique qui font partie des organismes français seront certainement en mesure de donner des informations supplémentaires sur la législation ci-dessus. Les autres membres de la Commission sont invités à fournir des informations sur les développements dans leur propre pays, y compris leur expérience en matière de mise en œuvre des règles d'accès à l'information déjà en vigueur.

1 annexe

PRINCIPE N° 1

Le radiodiffuseur primaire ne fait pas obstacle à la diffusion, par un radiodiffuseur secondaire, de courts extraits de la retransmission, dès lors que les conditions suivantes sont réunies :

- a) les extraits sont insérés dans un journal télévisé ou un bulletin d'information régulier ;
- b) la diffusion des extraits est postérieure à la retransmission de l'événement par le radiodiffuseur primaire ;
- c) l'identification du radiodiffuseur primaire est clairement présente à l'écran lors de la diffusion de chaque extrait ;
- d) la durée des extraits n'excède pas un plafond fixé par la commission sport et télévision, siégeant au Conseil supérieur de l'audiovisuel. La durée d'une minute trente secondes constitue la norme généralement admise. Elle peut être modulée dans certains cas en fonction de la discipline ou de la compétition, ou du mode de diffusion choisi par le radiodiffuseur primaire.
- e) s'agissant du championnat de France de football, pour lequel chaque journée est constituée de plusieurs matches, les images cédées par le radiodiffuseur primaire sont limitées à des extraits, d'une durée n'excédant pas une minute trente secondes, de deux et, à titre exceptionnel, trois matches. Ces matches sont les mêmes pour tous les radiodiffuseurs secondaires et choisis par eux d'un commun accord ;
- f) le présent principe ne s'applique pas à la boxe.

Les conditions b) et d) s'entendent sauf accord contraire plus favorable du radiodiffuseur primaire. Les frais techniques en résultant sont alors à la charge du radiodiffuseur secondaire.

PRINCIPE N° 3

Sauf difficultés techniques avérées, le radiodiffuseur primaire ne fait pas obstacle à l'accès du personnel du radiodiffuseur secondaire aux lieux dans lesquels se déroule l'événement, dès lors que le radiodiffuseur secondaire poursuit le but exclusif de réaliser un programme en vue d'une diffusion différée de la prestation sportive et que cette diffusion est limitée au ressort géographique régional que l'événement intéresse et dans lequel il se déroule.

Dans le cas où la compétition doit faire l'objet d'une retransmission différée par le radiodiffuseur primaire, celui-ci peut, avec l'accord de la Fédération sportive, demander que la diffusion à l'échelon régional soit reportée en sorte d'être postérieure à sa propre retransmission.

A REMETTRE IMPERATIVEMENT AU CHEF D'EDITION

DATE		25/06/01.
OBJET	OFF SONORE PAD	Beach Foot à Ste Maxime.
° DE CASSETTE		
JURNALISTE		Vincent Constant
DUREE	COMMENTAIRE IMAGES	16' - 18'
SOURCES IMAGES		FRVS.
DERNIERS MOTS		/
SYNTHESES (AVEC TC)		/

ANCIENNETE

tournoi de Beach Foot à Ste Maxime, ce week-end.

→ au bloc

↳ Images = - Barthez (pouces de l'empereur)
- Jean-Luc
- beach de Ginola + ...

n Vue Création ?



ce de travail Dominique DEV... Videothèque... Thesaurus - 2.S... Documentati... Photothèque... Fiche photothè... Visualise... notes

QUIPETM

- Chrono
- sport & date
- sport & évènement
- Prêt
- En cours
- Recherche

Recherche dans : "Chrono" Indexé ? x

Recherche de Rechercher ▼ Plus

Conditions Date... Auteurs... Champ... Masque... Plusieurs mots... Remplir le masque d'exemple...

Options Inclure les dérivés du mot (ex : "chat" et "chats") Trier résultats par dernière modification ▼

Correspondance partielle ○ Dernière index: 29/08/2001

Enregistrer recherche... Charger recherche ▼ Résultats maximum... 29771 documents Mettre à jour index

Nouvelle fiche Modification de la fiche Suppression de la fiche Impression de la vue Impression du document Recherche

-- Évènement --	-- Lieu --	-- Titre --	-- Compétition --	-- N° de cass --
▶ 2001				
▶ 2000				
▶ 1999				
▶ 1998				
▶ 1997				
▶ 1996				
▶ 1995				
▶ 1994				
▶ 1993				
▶ 1992				
▶ 1991				
▶ 1990				
▶ 1989				
▶ 1988				
▶ 1987				
▶ 1986				
▶ 1985				
▶ 1984				